



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL,

Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

24-096 SPORT SANTE MISE EN PLACE D'UN TARIF DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

A compter de janvier 2025, la commune va proposer aux habitants du territoire des séances de sport santé afin de permettre aux personnes de reprendre des activités physiques adaptées.

Ces séances, coordonnées par une animatrice diplômée, se dérouleront les lundi et mardis de 14h à 17h au club house, chemin de quintefeuille à Bernières-sur-Mer. Deux séances par après-midi seront proposées sur chaque créneau.

Les personnes intéressées devront s'inscrire. Le tarif suivant leur sera proposé :

- 1 séance par semaine : 10€/mois
- 2 séances par semaine : 15€/mois.

Un titre de recette sera émis en début de chaque mois pour les participants inscrits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

ADOpte la mise en place des tarifs pour la pratique d'activités physiques dans le cadre du sport santé à compter de janvier 2025, soit 10€/mois pour une séance par semaine, ou 15€/mois pour 2 séances par semaine.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

